



Quelles sont démarches pour se dépacsé ?

Par **Sophie**, le **09/04/2011** à **21:47**

Bonjour,

Je souhaiterais faire les démarches pour me dépacsé de mon ex-conjoint.

Que dois-je faire au niveau administratif et surtout comment je dois faire pour me dépacsé de mon conjoint ?

Merci

Par **corima**, le **09/04/2011** à **22:00**

[citation]Demande de dissolution par l'un des partenaires

Un seul des partenaires peut demander la fin du Pacs.

Il signifie par huissier de justice à l'autre partenaire sa décision.

Une copie de cette signification est remise ou adressée, par l'huissier de justice, au greffe du tribunal d'instance ou au notaire qui a reçu l'acte initial.

Le greffier ou le notaire enregistre la dissolution.

La dissolution du Pacs prend effet à la date de son enregistrement[/citation]

Par **Sophie**, le **09/04/2011** à **22:22**

On vit encore sous le mm toit.

Si on le fait ensemble malgré que l'un des deux n'est pas d'accord, cela est correct ?